

# 1er Open du Pays Rochelais

du 15 mai 2026 au 17 mai 2026

## *RÈGLEMENT INTÉRIEUR de la manifestation*

### **Article 1 : Organisation**

---

La Rochelle Échecs organise le 1er Open du Pays Rochelais du 15 mai au 17 mai 2026 à la Salle des associations, place de la Mairie, Sainte-Soulle (17220), en partenariat avec la mairie de Sainte-Soulle et les Loisirs Solinois.

L'équipe d'organisation peut être jointe au : 07 44 55 77 02 ou par mail : alr.echecs@gmail.com

### **Article 2 : Format du tournoi**

---

Le 1er Open du Pays Rochelais comprend deux tournois distincts :

- Tournoi A : ouvert à tous,
- Tournoi B : réservé aux joueurs ayant un classement inférieur à 1600 Elo.

Pour privilégier l'équilibre des tournois, l'organisateur peut proposer à un joueur de jouer dans un tournoi différent de celui auquel son classement le destine.

### **Article 3 : Homologation et appariements**

---

Ce tournoi, homologué par la Fédération Française des Échecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E.), se joue en 7 rondes.

Les appariements informatisés se font au système suisse (règles FIDE C.04), sans aucune protection de club, de ligue ou de famille, à l'aide du logiciel Sharly Chess.

Les règles du jeu sont celles adoptées lors du 93e Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), entrées en vigueur le 1er janvier 2023.

Les résultats seront pris en compte pour le classement Elo FIDE standard.

L'appariement officiel est affiché sur le lieu du tournoi au moins 30 minutes avant le début de chaque ronde. Les appariements publiés préalablement (site FFE, Chess-Results...) sont donnés à titre indicatif uniquement.

Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant réglé leurs droits d'inscription et pointé au plus tard le vendredi 15 mai 2026 à 13h. Tout joueur se présentant après cet horaire pourra être apparié à partir de la ronde 2.

### **Article 4 : Droit à l'image**

---

Pendant les trois jours du 1er Open du Pays Rochelais, lors des parties et des activités annexes, des photos ou des vidéos pourront être prises. Conformément à l'article 7 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, toute personne ne souhaitant pas figurer sur des clichés ou des films est invitée à se faire connaître dès son inscription ou au plus tard avant le début de la 1re ronde.

Par son inscription, le joueur adulte ou les représentants légaux du joueur mineur autorisent l'organisateur à publier photos, vidéos ou enregistrements sonores sur le site internet du club et tout support en lien avec l'activité échiquéenne, pour une durée maximale de dix (10) ans.

### **Article 5 : Cadence et forfait**

---

La cadence de jeu est de 60 minutes + 30 secondes par coup pour chaque joueur, dès le premier coup, pour toute la partie (cadence Fischer homologuée FIDE).

La notation est obligatoire durant toute la partie.

Tout joueur arrivant devant l'échiquier avec plus de 30 minutes de retard après le lancement officiel de la ronde perdra la partie, sauf décision contraire de l'arbitre.

Tout joueur effectuant deux forfaits, consécutifs ou non, sera exclu du tournoi.

Pour signaler une absence, contacter l'arbitre principal par SMS au 07 55 77 30 31 en indiquant nom, prénom et motif.

Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf justification recevable présentée avant la publication des appariements de la ronde suivante.

Tout abandon ou forfait non justifié sera signalé à la Direction Nationale de l'Arbitrage de la F.F.E. pour les joueurs français, et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

### **Article 6 : Inscription**

---

Les joueurs français doivent être titulaires d'une licence A ou B en cours de validité. Les joueurs étrangers doivent posséder un identifiant FIDE actif.

Les droits d'inscription s'élèvent à :

- Adultes : 30 €
- Jeunes (moins de 20 ans) : 20 €

Les inscriptions en ligne sont fortement conseillées afin de faciliter les appariements de la première ronde. Les inscriptions sur place restent possibles sous réserve de places disponibles et de la validité de la licence. L'inscription n'est validée qu'après paiement et pointage sur le lieu du tournoi.

### **Article 7 : Lieux, dates et horaires**

---

Les parties se jouent à la Salle des associations, place de la Mairie, Sainte-Soulle (17220).

Pointage : vendredi 15 mai 2026, de 12h15 à 13h.

15/05/26 Ronde 1 : 13h30h

15/05/26 Ronde 2 : 17h

16/05/26 Ronde 3 : 10h

16/05/26 Ronde 4 : 13h30

16/05/26 Ronde 5 : 17h

17/05/26 Ronde 6 : 9h30

17/05/26 Ronde 7 : 13 h

Remise des prix : dimanche 17 mai 2026 à 16h.

Buvette et petite restauration seront disponibles sur place tout au long du week-end. Les animaux ne sont pas admis dans la salle de jeu.

### **Article 8 : Bye**

---

Les participants pourront prendre un « Bye » (ne pas être appariés pour une ronde) en marquant 0,5 point, à condition d'en informer l'arbitre avant la fin de la ronde précédente.

Le Bye est possible jusqu'à la 5e ronde incluse. Il est interdit lors des deux dernières rondes.

### **Article 9 : Arbitre**

---

Le tournoi est placé sous la responsabilité de TADLAOUI Hamza (AFO1 — Arbitre Fédéral Open 1), arbitre principal.

### **Article 10 : Conduite des joueurs**

---

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE (jointe en annexe) et le Code de l'Éthique de la FIDE. Tout comportement incorrect pourra entraîner l'exclusion du tournoi.

Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle de jeu. Le silence est de rigueur. Une salle d'analyse sera mise à disposition des joueurs.

La zone de jeu comprend la salle de jeu, les toilettes et les couloirs d'accès. Pendant la partie, un joueur ne peut quitter ce périmètre sans l'autorisation de l'arbitre. Le joueur au trait ne peut en aucun cas quitter la salle de jeu.

Tout appareil électronique est interdit sur la personne du joueur pendant la partie : téléphone mobile, montre connectée, tablette, écouteurs, casque audio, ou tout autre dispositif électronique. Ces appareils doivent être totalement éteints et soit rangés dans un sac selon les directives de l'arbitre, soit déposés sur la table d'arbitrage. Si un appareil émet un son pendant la partie, le joueur perd sa partie sans appel possible. Les coquilles antibruit passives (sans composant électronique) sont autorisées sous réserve de vérification préalable par l'arbitre avant le début de la partie.

L'arbitre peut exiger l'inspection des vêtements, sacs ou effets personnels d'un joueur. En cas de refus de coopération, l'arbitre prend les mesures appropriées conformément à l'article 13.4 des Règles du Jeu

FIDE.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans la salle de jeu.

Une tenue correcte est exigée. Tout joueur ou spectateur ne peut en aucun cas intervenir dans une partie en cours.

### **Article 11 : Propositions de nulle**

---

Une proposition de nulle ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. En dessous de 20 coups, le consentement de l'arbitre est nécessaire.

La proposition de nulle est faite après avoir joué son coup, avant d'actionner la pendule.

### **Article 12 : Classement et prix**

---

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (gain = 1 pt, nulle = ½ pt, perte = 0 pt).

Les ex-aequo sont départagés dans l'ordre suivant :

1. Buchholz tronqué (score Buchholz moins le plus faible résultat),
2. Buchholz total,
3. Performance Elo.

La liste complète des prix sera affichée dans la salle du tournoi avant la 6e ronde. Dotation globale : plus de 1 500 €, dont 400 € au vainqueur du tournoi A, 200 € au 2e et 100 € au 3e (sous réserve d'au moins 100 inscrits). Répartition détaillée affichée avant la ronde 4.

Une tombola avec de nombreux lots offerts par les partenaires locaux sera organisée tout au long du week-end.

Tout joueur absent (ou non représenté) à la cérémonie de remise des prix renonce définitivement à son prix, lequel ne sera pas redistribué. Un joueur peut se faire représenter par une autre personne.

Un même joueur ne peut cumuler qu'un seul prix général et un seul prix de catégorie.

### **Article 13 : Formalités de fin de partie**

---

À l'issue de la partie, les deux joueurs signent les deux originaux de la feuille de partie et indiquent clairement le résultat.

Le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) apporte les originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage et fait enregistrer le résultat. Le perdant (ou le conducteur des Noirs en cas de nulle) remet les pièces en place sur l'échiquier et éteint la pendule.

Toute erreur de résultat doit être signalée avant la publication des appariements de la ronde suivante.

### **Article 14 : Jury d'appel**

---

Le jury d'appel est chargé de trancher les litiges techniques. L'arbitre principal le constitue en début de tournoi ; sa composition est affichée avant la ronde 1.

Pour présenter un appel :

- en informer l'arbitre au moment de l'incident,
- continuer la partie en appliquant ses directives,
- dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal.

### **Article 15 : Acceptation du règlement**

---

L'inscription au 1er Open du Pays Rochelais implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement Intérieur par le joueur et, le cas échéant, par ses représentants légaux.

Fait à Sainte-Soulle, le 14/05/2026

L'Organisateur

DEJEAN Sylvain

L'Arbitre principal

TADLAOUI Hamza (AFO1)

